

EVALUATION : Diversité des cultures-citoyenneté

Remarque : deux à trois évaluations sont possibles à partir de ce DS

Nom :

Prénom :

I. QCM

1. L'État et la nation se présentent ainsi :
 - a. l'État exerce le pouvoir politique et la nation est la communauté des citoyens
 - b. l'État est la communauté des citoyens et la nation exerce le pouvoir politique
 - c. l'État et la nation sont une même entité, quel que soit le pays considéré
2. Par rapport à la conception allemande, la conception française de la nation suppose :
 - a. l'existence d'une langue et d'une culture communes
 - b. la volonté des individus de vivre ensemble
 - c. la mise en place d'un État de police
3. Le principe de subsidiarité au niveau de l'Union européenne :
 - a. donne l'exclusivité au pouvoir communautaire
 - b. signifie que le pouvoir communautaire s'impose uniquement s'il est plus efficace que le pouvoir national
 - c. donne l'exclusivité au pouvoir national
4. Une démocratie représentative résulte :
 - a. de la représentation des citoyens par des élus
 - b. de l'exercice direct du pouvoir des citoyens
 - c. de l'abandon du pouvoir des citoyens
5. Au sein de l'Union européenne, quelle est l'institution qui fixe les grandes orientations de politique générale ?
 - a. le Parlement européen
 - b. le Conseil des ministres
 - c. le Conseil européen
6. Au sein du Parlement européen, combien y a-t-il de députés représentant la France ?
 - a. 78
 - b. 577
 - c. 732

II. QRC :

1. Quelles sont les trois dimensions de la citoyenneté selon Marshall ? Donner un exemple.
2. Qu'est-ce que la différence entre Etat unitaire et Etat fédéral. Donnez un exemple de chaque.
3. Qu'est-ce que le multiculturalisme ? Donner un exemple.

III. Travail sur documents

Document 1 : les associations, une forme de participation politique originale ?

La participation politique, par l'exercice du droit de vote, n'est plus considérée comme suffisante. La machine étatique est devenue si complexe qu'il faut rechercher les moyens d'associer les citoyens à son exercice par d'autres voies que le droit de vote. Les associations peuvent dans ce cadre mieux aider l'État à accomplir ses missions. Elles sont un moyen de médiation entre la volonté des administrés et les services de l'État. Elles permettent à ceux-ci de mieux connaître les désirs des citoyens, d'éviter le péril bureaucratique¹. Les associations peuvent également être une forme de décentralisation du pouvoir : en remettant l'exercice d'un pouvoir à une association, l'administration fait gérer une activité par ses plus proches destinataires. [...] L'appareil d'État ne s'adapte qu'avec retard à la demande sociale. Il tend à satisfaire les besoins exprimés hier plutôt que ceux affirmés aujourd'hui. Les associations, par la spontanéité de leur création, sont, au contraire, directement branchées sur les soucis actuels des citoyens. C'est pourquoi, bien souvent, l'action d'une association précède celle des pouvoirs publics. L'association est un facteur d'innovation. Elle exprime un besoin nouveau et amène progressivement l'État à le prendre en compte.

Source : Charles Debbasch, Jacques Bourdon, *Les associations*, PUF, coll. "Que sais-je ?", 2002.

1. L'idée de péril bureaucratique fait référence à la complexité, la lenteur et l'inefficacité – réelles ou supposées – de l'action de l'État et des administrations publiques.

Document 2 : taux de participation à quelques associations et degré d'implication en 2001

	En %	Participants actifs (en %)	Exerçant des responsabilités (en %)
Sportive	18	72	16
Troisième âge*	18	63	8
Parents d'élèves*	9	47	23
Syndicats ou groupements professionnels*	6	32	19
Locataires et propriétaires	4	29	18
Humanitaire	4	46	15
Ensemble (au moins une association)	44	66	21

Source : INSEE, *France, portrait social 2002-2003*, 2002. Champ : personnes de 15 ans ou plus, sauf pour les associations marquées d'un * où le taux est calculé par rapport à la population concernée.

Document 3 : une action véritablement citoyenne ?

Il est simpliste [...] de confondre participation à la vie associative et citoyenneté : la grande majorité des adhérents entretiennent avec l'association une relation qui les met en position d'usagers, voire de clients, plus que de citoyens. Et même si on s'arrête sur le milieu plus étroit des responsables associatifs, le diagnostic enchanté de la démocratie au quotidien ne résiste pas à l'analyse : les associations fonctionnent plus comme des communautés que comme des micro-espaces publics. Qui plus est, le profil des responsables associatifs montre clairement la logique de confiscation du capital social : les femmes, les jeunes, les milieux défavorisés sont sous-représentés, tandis que les mêmes figures d'un paysage associatif cumulent mandats et fonctions. Faut-il rappeler la vigueur persistante des inégalités fondées sur la disponibilité en temps, la capacité à parler en public ou à maîtriser le langage organisationnel (budget, droit...) ? Peu démocratiques en internes, les associations le sont-elles davantage par leur rôle en tant qu'acteurs dans l'espace public local ? Là encore, on ne peut se contenter d'une réponse naïvement univoque. Les associations expriment aussi la défense des intérêts les plus étroits. [...] Elles s'inscrivent souvent dans une perspective clientéliste lorsqu'il s'agit d'un secteur (telle pratique culturelle ou sportive) d'obtenir le plus d'avantages possibles (subventions, équipements) ou bien dans une perspective de résistance aux changements, par exemple lorsque les habitants d'un même site se mobilisent contre un projet au nom de leur cadre de vie. Il n'est pas certain que cette configuration corresponde à l'idéal démocratique, le rapport de force éclipsant trop souvent le débat autour de l'intérêt général.

Source : Christian Le Bart, "La citoyenneté locale", Cahiers français, n° 316, sept.-oct. 2003.

Document 4 : taux d'adhésion aux associations selon quelques critères

Sexe (en %)		Niveau de diplôme (en %)	
Homme	49	Aucun diplôme	27
Femme	40	Supérieur au baccalauréat	57
Âge (en %)		Niveau de vie (en %)	
15-29 ans	37	Les 25 % les moins riches	32
30-39 ans	44	Les 25 % les plus riches	57
40-49 ans	44	Ensemble	45
50-59 ans	46		
60-69 ans	58		
70 ans et plus	46		

Source : INSEE Première, n° 290, sept. 2003. Champ : personnes de 15 ans ou plus (ou par rapport à la population concernée).

Questions : reportez-vous au(x) document(s) indiqué(s) et utilisez des notions vues en cours.

1. Pourquoi les associations sont-elles nécessaires au bon fonctionnement d'une démocratie ? (*doc. 1*)
2. À quel type de démocratie peut-on rattacher les associations ? Justifiez votre réponse. (*doc. 1*)
3. Que signifient les chiffres soulignés ? (*doc. 2*)
4. L'adhésion à une association reflète-t-elle nécessairement une volonté d'engagement collectif ? (*doc. 2 et 3*)
5. Expliquez la phrase soulignée et illustrez-là par des exemples. (*doc.3*)
6. Montrez en quoi le document 4 confirme le contenu du document 3.

Document 5. Montesquieu ou la volonté de sauvegarder la liberté

Selon Montesquieu, « il y a dans chaque État trois sortes de pouvoirs la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens, et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil. » [...]

Mais, distinguer les trois pouvoirs n'était point nouveau; Montesquieu va faire œuvre innovatrice lorsqu'il va expliquer pourquoi, à ses yeux, ces trois pouvoirs distincts doivent être, en outre, des pouvoirs séparés. Pour qu'il en aille bien ainsi il faut qu'aucun citoyen, fut-il dépositaire de la puissance publique, fût-il le peuple lui-même, ne possède trop de pouvoir. Pour parvenir à ce résultat, Montesquieu propose de morceler le pouvoir, de le diviser. Ce résultat sera obtenu en confiant chacune des trois fonctions, législative, exécutive et judiciaire, à un organe constitutionnel distinct. À défaut de cela le régime n'aurait plus la liberté pour objet.

La fonction de la séparation du pouvoir est d'assurer le triomphe de la liberté. [...] La séparation des pouvoirs peut seule assurer le respect et l'application des lois: « lorsque, dans la même personne ou dans le même corps de magistrature, la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté ». [...] Si le pouvoir législatif est aussi celui qui exécute la loi ou juge les litiges soulevés par son application, il n'y a plus de loi puisque le pouvoir pourra s'en écarter dans certaines hypothèses. Si le pouvoir exécutif est réuni au pouvoir judiciaire, il va être juge et partie en même temps, et il y aura de nouveau l'arbitraire.

Charles Debbasch, Jacques Bourdon, Jean-Marie Pontier, Jean-Claude Ricci, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Economica, 1990

Document 6. Les avantages du système représentatif

La plupart de nos concitoyens n'ont ni l'instruction, ni les loisirs nécessaires pour vouloir décider eux-mêmes des affaires publiques. Leur avis est donc de nommer des représentants, beaucoup plus capables qu'eux-mêmes de décider. [...]

Le désir des richesses semble ne faire de tous les États de l'Europe que de vastes ateliers; on y songe bien plus à la consommation et à la production qu'au bonheur; aussi les systèmes politiques aujourd'hui sont exclusivement fondés sur le travail. Nous sommes donc forcés de ne voir dans la plus grande partie des hommes que des machines de travail. Cependant vous ne pouvez pas refuser la qualité de citoyen et les droits du civisme à cette multitude sans instruction qu'un travail forcé absorbe en entier; puisqu'ils doivent obéir à la loi, tout comme vous, ils doivent aussi concourir à la faire... Les citoyens peuvent donner leur confiance à quelques-uns d'entre eux; sans aliéner leurs droits, ils en commettent l'exercice; c'est pour l'utilité commune qu'ils nomment des représentants bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général et d'interpréter à cet égard leur propre volonté.

Déclaration de SIEYÈS à l'Assemblée nationale le 7 septembre 1789.

1. *Quels sont les trois pouvoirs distingués par Montesquieu et pourquoi selon lui faut-il les distinguer ?* (document 5) (2 points)
2. *Définissez les deux types de fonctionnement démocratiques possibles et donnez les arguments de Sieyès pour défendre le principe de la démocratie représentative ?* (document 6) (2 points)
3. *Caractérissez les deux types de mandats qui peuvent exister dans une démocratie représentative* (2 points).

Document 7. Les deux facettes de la définition de la Nation



C'est seulement au cours du XVIIIème siècle que le terme commence à acquérir son sens moderne, c'est à dire politique. Les luttes d'indépendance en Amérique, la Révolution française, la résistance des populations victimes de l'occupation des troupes napoléoniennes, tels sont les événements fondateurs à l'ombre desquels, entre les années 1770 et 1810, se fixe la définition toujours en vigueur de la nation. Deux points surtout doivent être retenus. D'abord, il faut insister sur la relation étroite qui est établie, dès cette époque, entre nation et citoyenneté (...) la nation c'est un ensemble d'hommes libres qui décident eux-mêmes, en toute indépendance, de leur vie commune (...) la nation « une et indivisible », c'est la volonté collective d'exister comme peuple souverain (...) [Mais quand] les troupes révolutionnaires [après 1789] partent à la

conquête de l'Europe, (...) aux yeux des populations victimes de ces exactions, les représentants du peuple français ne sont que des oppresseurs (...) des voix s'élèvent alors appelant à la résistance contre cette domination impérialiste, exaltant les traditions, la culture et l'histoire des peuples vaincus. C'est dans ce contexte qu'est élaborée, principalement en Allemagne, ce que l'on peut appeler la dimension identitaire de la nation.

Gérard Noiriel, *La construction historique de la nation*, UTLS vol.9, Odile Jacob 2002.

1. *A quelle époque se constituent les nations ?*
2. *D'après le texte, expliquez quelles sont les deux conceptions de la nation.*